
NORME INTERNATIONALE 2910

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Cinématographie — Luminance des écrans de projection dans les salles d'exploitation

Cinematography — Screen luminance for the projection of motion-picture films in indoor theatres

Première édition — 1974-11-01

CDU 778.55 : 725.824.053.6 : 535.88

Réf. N° : ISO 2910-1974 (F)

Descripteurs : cinématographie, écran, luminance, spécification.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2910 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 36, *Cinématographie*, et soumise aux Comités Membres en août 1972.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Inde	Suisse
Allemagne	Italie	Suède
Australie	Japon	Tchécoslovaquie
Autriche	Nouvelle-Zélande	Thaïlande
Belgique	Pays-Bas	U.R.S.S.
Egypte, Rép. arabe d'	Roumanie	
France	Royaume-Uni	

Les Comités Membres des pays suivants ont désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Canada
U.S.A.